

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 1^{er} MAI 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 1^{er} mai 2017 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Trois-(3) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
2017-05-87**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Correspondances
- 6- Dépôt du rapport budgétaire
- 7- Approbation des états financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation
- 8- Adoption du règlement numéro 754 – Règlement relatif à l'imposition de compensations pour services municipaux
- 9- Politique de développement des collections
- 10- Demande de soumissions – Réfection du garage municipal
- 11- Demande de soumissions – Éclairage du nouveau terrain de soccer
- 12- Interventions du service incendie lors d'accidents de véhicules
- 13- Autorisation auprès de Revenu Québec
- 14- Période d'information
- 15- Période de questions
- 16- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
DU 3 AVRIL 2017
2017-05-88**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 soit adopté.

Adoptée

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES 2017-05-88

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 395 613,63 \$.

Adoptée

CORRESPONDANCES 2017-05-89

P-01 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 751

Approbation du règlement numéro 751 « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations » au montant de 600 000 \$.

P-02 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 752

Approbation du règlement numéro 752 « Règlement d'emprunt concernant les travaux admissibles au programme fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) » au montant de 2 267 000 \$.

P-03 MRC des Chenaux
Monsieur Pierre St-Onge, DG

SUJET : COMPÉTENCE DE LA MRC EN GESTION DU LOGEMENT SOCIAL

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE 2017-05-90

Tel que requis par l'article 176.4 du Code municipal, je soussigné, dépose au conseil municipal un état comparatif portant sur les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Danny Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

**APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
2017-05-91**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Mont-Carmel soient approuvés tels que présentés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton avec les résultats suivants :

	Montant
Dépenses	148 435 \$
Revenus	51 377 \$
Déficit après capitalisation	97 058 \$
Contribution de la SHQ	87 352 \$
Contribution de la Municipalité	9 706 \$
Travaux RAM capitalisables	135 914 \$

Adoptée

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 754
RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DE COMPENSATIONS
POUR SERVICES MUNICIPAUX
2017-05-92**

Considérant qu'un immeuble appartenant à la Ville de Shawinigan se retrouve sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Considérant le 5^e paragraphe de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale mentionne que sont exempts de toute taxe foncière municipale ou scolaire, un immeuble appartenant à une Communauté, à une municipalité régionale de comté ou à mandataire d'une Communauté, d'une municipalité régionale de comté ou d'une municipalité locale.

Considérant le premier alinéa de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale mentionne que toute municipalité locale peut, par règlement, imposer le paiement d'une compensation pour services municipaux aux propriétaires des immeubles situés sur son territoire et visé à l'un des paragraphes 4^e, 5^e, 10^e, 11^e et 19^e de l'article 204.

Considérant que les paragraphes 1^e et 2^e du 3^e alinéa de l'article 205.1 de la Loi sur la fiscalité municipale établissent les règles de calcul de la compensation prévue à l'article 205 selon les catégories d'immeubles.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017.

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu, au moins deux jours ouvrables avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 754 relatif à l'imposition de compensations pour services municipaux soit adopté.

Adoptée

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS
2017-05-93**

Considérant la nécessité d'instaurer une politique de développement des collections dans le cadre du programme d'aide financière d'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du Ministère de la Culture et des Communications.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que la politique de développement des collections soit adoptée.

La politique est annexée à la présente résolution.

Adoptée

**DEMANDE DE SOUMISSIONS
RÉFECTION DU GARAGE MUNICIPAL
2017-05-94**

Considérant les travaux de réfection du garage municipal à réaliser au cours des prochains mois.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que soit autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, à effectuer une demande de soumissions publiques pour la réfection du garage municipal.

Adoptée

**DEMANDE DE SOUMISSIONS
ÉCLAIRAGE DU NOUVEAU TERRAIN DE SOCCER
2017-05-95**

Considérant les travaux d'éclairage du nouveau terrain de soccer à effectuer au cours des prochains mois.

Considérant qu'il a été retenu d'éclairer ledit terrain de soccer avec la technologie DEL.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu à l'unanimité que soit autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, à effectuer une demande de soumissions publiques pour l'éclairage du nouveau terrain de soccer au Centre municipal des loisirs.

Adoptée

**INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE LORS D'ACCIDENTS
DE VÉHICULES
2017-05-96**

Considérant la nécessité d'interventions du service incendie lors de certains accidents de la route.

Considérant que les accidents ciblés sont ceux avec impact à haute vitesse, avec coussins gonflables déployés, avec liquide au sol, avec véhicule retourné, avec accident de motoneige et véhicule tout terrain et tout autre genre d'accidents de la route pouvant nécessiter l'intervention du SSI de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Considérant que seulement un certain nombre des pompiers seront appelés lors de ces événements.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu à l'unanimité que soit autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, la directive opérationnelle avec Groupe CLR pour l'intervention de notre brigade d'incendie dans le cas d'appels pour certains accidents de véhicules, tel que stipulé au document en question.

Adoptée

AUTORISATION AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC 2017-05-97

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu à l'unanimité que :

- madame Nancy Vallières (trois derniers chiffres de NAS 808), directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et monsieur Danny Roy (trois derniers chiffres de NAS 795), directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à :
 - o consulter le dossier de la Municipalité (entreprise) et agir au nom et pour le compte de la Municipalité (entreprise), pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Municipalité (entreprise) pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
 - o effectuer l'inscription de la Municipalité (entreprise) aux fichiers de Revenu Québec;
 - o signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité (entreprise), y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
 - o effectuer l'inscription de la Municipalité (entreprise) à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
 - o consulter le dossier de la Municipalité (entreprise) et agir au nom et pour le compte de la Municipalité (entreprise), conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

- nous acceptons que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Municipalité (entreprise) et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE
2017-05-98

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20 h 10.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier
